

COMMUNE DE LA CELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LA CELLE

Par arrêté municipal n°2019-114 en date du 12 septembre 2019, Monsieur le Maire de La Celle a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision du Schéma Directeur d'Assainissement, dont le zonage a été arrêté par délibération du conseil municipal n°2019-18 en date du 18 mars 2019, ceci afin d'assurer l'information et la participation du public et pour recueillir ses observations relatives au projet.

L'enquête publique se déroulera du Lundi 7 octobre 2019 à 09h00 au vendredi 8 novembre 2019 à 16h30, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Par décision n°E19000047/83 en date du 10 juillet 2019, le Président du Tribunal Administratif de Toulon a désigné Monsieur Jacques PAYET, en tant que commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de La Celle – 2 place du Général De Gaulle – pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir les lundis de 8h30 à 12h00, mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, mercredis de 8h30 à 12h00, jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, exceptés samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant la période de l'enquête publique sur le site internet de la commune www.lacelle-var.fr

Les observations pourront être, pendant la durée de l'enquête :

- Consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie, - Adressées par voie postale à l'attention de « Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de La Celle – 2 place du Général De Gaulle – 83170 La Celle »,
- Adressées par courrier électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse courriel suivante : mairielacelle@orange.fr.

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de La Celle, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations ou propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

Lundi 7 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

Mardi 15 octobre 2019 de 13h30 à 16h30

Mercredi 23 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

Vendredi 8 novembre de 13h30 à 16h30

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de La Celle.

Le dossier d'enquête publique, les pièces qui y seraient rajoutées, ainsi que les observations et propositions du public transmises, par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la commune www.lacelle-var.fr, sous la rubrique Urbanisme, dans un onglet spécifique dénommé « enquêtes publiques ».

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et dans un document séparés, ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du tribunal Administratif de Toulon.

Une copie du rapport sera adressée au Préfet du Var et déposée en Mairie de La Celle et sur le site Internet de la commune (www.lacelle-var.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Maire
Jacques PAUL